

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		4F IMMO SAINT NIZIER SASU		Néant ☒ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le 13/11/2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		Services *			217		218	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260		
		Total des charges d'exploitation (II)				264		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270		
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)			294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346	350		
	Droit divers							
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352		354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370		372		

4F IMMO SAINT NIZIER
Société par actions simplifiée
au capital de 1 euro
Siège social : 11 Rue de BOURGOGNE
69009 LYON
880 106 695 RCS LYON

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

PREMIERE DECISION

L'associée unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et déclare que la société n'ayant pas été mise en activité depuis son immatriculation le résultat des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est nul.

Par conséquent, il n'y a pas d'affectation du résultat pour l'exercice écoulé.

Certifié conforme
Pour la société COTE SAONE IMMOBILIER
M. Cyril IMSISSEN, son gérant

